



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
10 mars 2003  
Français  
Original: anglais

---

### **Communiqué officiel de la 4716e séance (privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos au Siège, à New York, le lundi 10 mars 2003, à 15 h 30**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« Le 10 mars 2003, le Conseil de sécurité, en application des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), a tenu sa 4716e séance à huis clos avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE).

Le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, de M. Legwaila Joseph Legwaila, Représentant spécial du Secrétaire général auprès de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). »

---

